



Table en bois neuve vermoulue

Par **JESO**, le **31/12/2023** à **12:40**

Bonjour, j'ai fait l'acquisition d'une table en bois neuve qui m'a été livrée début décembre 2023. Ce jour, je viens de m'apercevoir de la présence de trous sur le plateau qui s'apparentent à des cavités de vers.

Question: le vendeur est il dans l'obligation de me changer la table ou à minima le plateau (piètement en acier)?

Par avance, merci de votre réponse

Bien cordialement

Par **miyako**, le **31/12/2023** à **16:03**

Bonjour,

[quote]

Ce jour, je viens de m'apercevoir de la présence de trous sur le plateau qui s'apparentent à des cavités de vers.

[/quote]

Si il s'avère que ce sont effectivement des vers de bois ,alors il s'agit d'un vice caché ,ce qui annule la vente et oblige le vendeur à vous rembourser l'ensemble .Vous êtes en plus sous garantie .

Bon réveillon et bonne années 2024

cordialement

Par **JESO**, le **31/12/2023** à **16:40**

Merci beaucoup

Bonne année 2024 également